

Communiqué de presse



DIFFUSION IMMÉDIATE

VOLET 1 – SOUTIEN AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

LA RÉGION DE LA MONTÉRÉGIE LANCE UN NOUVEL APPEL DE PROJETS

Beauharnois – Le 25 mai 2021 – La MRC de Beauharnois-Salaberry informe que le comité de sélection de projets du volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité (FRR) de la Montérégie lance officiellement un nouvel appel de projets.

Pour l'année financière 2021-2022, un montant de 2 M\$ est réservé prioritairement aux organismes à but non lucratif ou coopératives ainsi qu'aux entreprises d'économie sociale, à l'exception des entreprises du secteur financier et des organismes de développement économique. Les projets provenant du réseau de l'éducation seront aussi acceptés.

Les organismes admissibles peuvent déposer une demande d'aide financière pour le volet 1 du FRR auprès de la Direction régionale de la Montérégie du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) au plus tard le 5 juillet 2021 en remplissant le [formulaire](#) disponible sur le site Web. Il est aussi possible de communiquer avec la direction de régionale pour toutes questions concernant le dépôt de la demande.

Une rencontre d'information virtuelle est prévue le 10 juin 2021 à 10 h. Pour vous inscrire et obtenir le lien de la rencontre, veuillez nous faire parvenir vos coordonnées à l'adresse suivante : dr.monteregie@mamh.gouv.qc.ca.

Pour être admissibles, les projets doivent répondre aux priorités de la Montérégie, lesquelles se trouvent également au cœur de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 :

1. Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture;
2. Développer une identité rassembleuse par la culture;
3. Créer la richesse par l'économie et l'innovation;
4. Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale;
5. Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie;
6. Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles;
7. Promouvoir et développer le tourisme;
8. Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie.

Le comité de sélection du volet 1 – Soutien au rayonnement régional du FRR de la Montérégie désire aider les organismes de la région dont le projet permettra la « Relance des milieux de vie ». Le projet devra permettre d'améliorer la qualité de vie des citoyens ou l'expérience client des visiteurs. Il doit cibler les secteurs suivants : activités récréatives, culture, éducation et agroalimentaire. Son impact saura dynamiser rapidement son milieu.

« Les montants disponibles pour le volet 1 du FRR sont un outil extraordinaire pour stimuler le développement socioéconomique des communautés et de la région. Nous sommes prêts à recevoir les projets des organismes. Plus que jamais, les citoyens de la Montérégie prennent conscience de l'apport essentiel des organismes sur la qualité de vie de nos communautés. Nous nous devons de les soutenir adéquatement dans cette relance post-pandémie. »

Monsieur Patrick Bousez, président de la Table de concertation régionale de la Montérégie, préfet de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges et maire de la Municipalité du Rivière-Beaudette.

Rappelons que le volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du FRR, qui est administré par le MAMH, favorise la mobilisation et la concertation régionales en vue d'appuyer la réalisation de projets ayant des retombées à l'échelle régionale. Les initiatives qui seront présentées devront notamment répondre aux particularités de la Montérégie et contribuer à l'occupation et à la vitalité du territoire. Elles seront choisies et priorisées par le comité régional de sélection de projets.

Liens connexes :

Pour en savoir plus sur le volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du FRR :
<https://www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/fonds-et-programmes/fonds-regions-et-ruralite-frr/volet-1-soutien-au-rayonnement-des-regions/presentation/>

Pour en savoir davantage sur les critères d'admissibilité, pour déposer un projet ou pour communiquer avec la direction régionale du MAMH :
<https://www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/fonds-et-programmes/fonds-regions-et-ruralite-frr/volet-1-soutien-au-rayonnement-des-regions/gestion-regionale/>

Pour consulter la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 :
<https://www.mamh.gouv.qc.ca/ovt/strategie-gouvernementale/>